

Directives pour les travaux pratiques prescrits (TPP)

Formation initiale écourtée (apprentissage complémentaire)

Boulangère-pâtissière-confiseuse CFC
Boulangier-pâtissier-confiseur CFC

Orientation boulangerie-pâtisserie

Valable pour toute la Suisse dès le 01.01.2021¹



Association suisse des patrons boulangers-confiseurs

Version définitive pour la PdQ 2021¹

Directives pour les travaux pratiques prescrits (TPP)

Formation initiale écourtée (apprentissage complémentaire) orientation boulangerie-pâtisserie

Les présentes directives sont régies par l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale du 27.10.2010 (1.1.2018) et le plan de formation de ladite ordonnance du 01.08.2014 (1.1.2018).

Indications : sous réserve de l'art. 40 (LFPr) de la législation cantonale.

Valable pour toute la Suisse dès le 01.01.2020 selon la décision des chefs-experts de l'Association suisse des patrons boulangers-confiseurs du 24.08.2020.

A l'attention des entreprises formatrices, des candidats et des experts.

(Par mesure de simplification, le guide est au masculin, il est valable pour les deux sexes).

Organisation

- La durée de l'examen est de 8 heures sur deux jours consécutifs.
- Le premier jour, l'examen débute à 13h00 et dure jusqu'à 17h00. Si ce temps n'est pas utilisé totalement le premier jour, il **n'est pas** autorisé de le rajouter au deuxième jour. Pour des raisons d'organisation et selon l'appréciation des experts, le créneau horaire ne peut être rallongé que d'au maximum 30 minutes. Ce temps sera déduit au deuxième jour d'examen.
- Afin que les experts puissent déterminer les produits selon les directives, l'examen est précédé d'une séance de préparation. Celle-ci débute une ½ heure avant l'examen (12h30) et ne fait pas partie de la durée de l'examen. Seront présents: le formateur éval. le propriétaire de l'entreprise, le candidat et les deux experts.
- Le formateur salue les experts et présente le candidat. Il oriente les experts sur les lieux de l'entreprise et leur attribue un local pour l'exécution des travaux administratifs.
- L'orientation débute à 12h30 et dure env. 5 minutes.
- Ensuite les experts définissent les produits du livre de recettes pour les divers devoirs avec la mention «selon directive».
- Le reste du temps (env. 15 minutes) est à disposition du formateur et du candidat pour la coordination concernant les devoirs qui viennent d'être définis.
- Aussitôt après la séance de préparation, le candidat inscrira les devoirs surprises dans le programme d'examen.
- Le deuxième jour, l'examen débute à 13h00 et dure jusqu'à 17h00. Les deux experts doivent être présents dès le début de l'examen.
- Après 4 heures le premier jour, respectivement après 8 heures sur les deux jours, l'examen est arrêté. Seuls les produits confectionnés pendant la durée de l'examen sont évalués. Un dépassement de temps ne peut être toléré que dans des cas exceptionnels, tels que panne de courant inattendue, panne de machine ou accident.

Au début de l'examen, le candidat remet aux experts les documents suivants:

- Ses papiers d'identité
- Le livre de recettes, classé selon la numérotation des devoirs
Ce dossier comprend au moins cinq recettes de produits différents avec diverses techniques de travail par devoir. Les exceptions sont précisées séparément dans les devoirs. Les recettes des semi-fabriqués comme les pâtes, les crèmes, les masses, doivent être disponibles en plus.
- Un deuxième exemplaire du livre de recettes doit être mis à disposition des experts.
- Le programme d'examen avec les données de temps sur un plan horaire.

Important :

Lorsque le livre de recettes manque, les experts proposent des recettes de substitution. Avec ce procédé, les devoirs au choix tombent et deviennent alors des devoirs selon directive.

Le dossier de formation et les documents des CIE peuvent être utilisés comme supports.

Indications générales

- Lorsque cela n'est pas spécialement mentionné, les combinaisons avec d'autres devoirs ne sont pas autorisées.
- Les produits qui ne sont pas réussis peuvent être refaits une seconde fois (si cela est réalisable durant la durée de l'examen). Seul le deuxième produit sera évalué avec une déduction prédéfinie pour le deuxième essai.
- Les produits non réalisés obtiendront la note 1. Les produits commencés seront appréciés dans l'état de leur exécution.
- Les produits invendables engendreront obligatoirement une note insuffisante.
- Le nombre de pièces, de sortes ou les poids indiqués dans un devoir représentent la quantité minimale à réaliser. Le non-respect de ces prescriptions engendrera obligatoirement une note insuffisante.
- Lorsque rien n'est expressément autorisé, tous les produits (pâtes, fonds, biscuits, crèmes, masses à fourre, etc.) doivent être entièrement réalisés pendant l'examen, **y compris le pesage des matières premières**. Le volume/quantité des masses et des pâtes à réaliser doit être choisi de manière à ce que le candidat puisse les transformer lui-même (les **petits** restes de pâtes, masses, crèmes et glaçures peuvent être emballés et conservés correctement au réfrigérateur).
- Pour la PdQ de la formation initiale écourtée (apprentissage complémentaire), tous les éléments de décors doivent être réalisés durant l'examen.
- Tous les travaux et les préparations ainsi que l'ordre et l'hygiène à la place de travail doivent être exécutés par le candidat.
- Le placement des produits finis sur les plateaux et la réalisation de la table d'exposition pour la discussion finale peuvent être exécutés par une personne de l'entreprise.
- Le jour de l'examen, les locaux et les installations nécessaires doivent être mis à disposition du candidat.
- L'utilisation de toutes les machines et les installations est autorisée pour autant que rien d'autre ne soit précisé dans le devoir concerné. Toutefois, le candidat doit pouvoir les régler et les servir d'une manière autonome.
- Les farines prêtes à l'emploi, les pré-mélanges, les pâtes de panification, les crèmes finies, les poudres de crèmes à froid ne sont pas autorisés à l'examen. Si le candidat fait usage de l'un de ces articles, le produit sera considéré comme non exécuté.
- Les prises d'images et de son durant l'examen et la discussion finale ne sont pas autorisées.
- A la fin de l'examen, une sélection de tous les produits de l'examen doit être présentée sous forme plaisante. Le reste des produits sera libéré en temps voulu par les experts pour la vente.
- Le candidat disposera d'env. 5 minutes pour commenter ses travaux (ne compte pas dans le temps d'examen). Seuls les deux experts, le candidat, le formateur, le propriétaire de l'entreprise et les apprentis de l'entreprise peuvent être présents.
- Aucune appréciation ou note (en mot ou chiffre) ne peut être communiquée et il est interdit de donner des indications sur la réussite ou l'échec de l'examen.

Evaluation

- Les deux experts surveillent et évaluent l'exécution des travaux d'examen.
- Sont évalués: le degré de difficulté, les compétences professionnelles (les techniques de travail), les compétences méthodologiques (le temps utilisé, la dextérité) l'aspect, l'utilisation du matériel et la conformité avec le livre de recettes.

Boulangerie

Les devoirs 1 à 6 doivent être réalisés

Devoir 1 Pain normal

- a) 1 sorte coupée (pain zürichoïse) d'au moins 6 pièces
- b) 1 sorte (autre forme de pain) au choix d'au moins 6 pièces
 - a+b: confectionner une seule pâte à partir d'au moins 7 kilogrammes de farine.
 - Toute la pâte doit être façonnée et cuite.
 - Le livre de recettes doit contenir au moins cinq produits différents.
 - Moules graissés, bannetons, toiles, planches et plaques peuvent être préparés à l'avance.

Devoir 2 Pain spécial

- a) 1 sorte de pain spécial en pâte à pain complet (100% complet). Au moins 10 pièces, poids des pâtons selon la recette
- b) 1 sorte de pain spécial selon directive. Au moins 10 pièces, poids des pâtons selon la recette
 - a+b: les deux sortes doivent être de formes et façonnages différents.
 - Moules graissés, bannetons, toiles, planches et plaques peuvent être préparés à l'avance.
 - Le livre de recettes doit contenir 1 produit pour a) et 4 produits pour b).

Devoir 3 Tresse

- a) 6 tresses à tressage normal (2 pâtons) d'au moins 600 g par pièce après la cuisson
- b) deux tresses à 5, deux tresses 6 et deux tresses 8 pâtons (tressage en hauteur) d'au moins 600 g par pièce après cuisson
 - Dorure, toiles, planches et plaques peuvent être préparés à l'avance.
 - Le livre de recettes doit contenir 4 produits. Chaque sorte de tressage représente 1 produit.

Devoir 4 Petite boulangerie à l'eau et pâte à croissants

- a) 2 sortes de petite boulangerie à l'eau d'au moins 20 pièces par sorte (de la même pâte), selon directive
- b) 1 sorte de croissants d'au moins 30 pièces selon directive, poids des pâtons selon la recette (la pâte doit être fabriquée et façonnée durant l'examen)
 - a) le livre de recettes doit contenir au moins deux différentes recettes de pâte. Confectionner 2 formes différentes pour chaque pâte.
 - b) le livre de recettes doit contenir au moins deux différentes recettes de pâte (sans pré-mélange)
 - Moules graissés, bannetons, toiles, planches et plaques peuvent être préparés à l'avance.

Devoir 5 Produit à base de levain-chef ou utilisation de techniques du froid

- a) Confection d'une pâte séparée selon directive d'au moins 3 kg de farine avec utilisation de conduite sur levain-chef, de fermentation dirigée ou interrompue ou de froid contrôlé. Avec l'obligation de traitement ultérieur sous 5 b
- b) 1 produit avec la pâte fabriquée sous 5 a), poids du pâton au moins 200 g.
 - La conduite de la pâte doit se réaliser sur les deux jours d'examen. Le levain-chef peut être déjà disponible.
 - Si la conduite avec la technique du froid exige un levain, ce dernier peut être déjà disponible.
 - Chablons, emporte-pièces, moules graissés, bannetons, toiles, planches et plaques peuvent être préparés à l'avance.
 - Les masse à fourrer et farces peuvent être déjà disponibles en tant que semi-fabriqués.
 - Le livre de recettes doit contenir au moins trois produits différents, pour lesquels diverses techniques doivent être appliquées (au moins deux techniques différentes).

Devoir 6 Article fantaisie

- a) 1 pain Party ou pain décoré non fourré (pâte et thème au libre choix) Au moins 2 kg après cuisson.
- b) 1 pain surprise fourré ou un pain party en forme de plateau (pâte et thème au libre choix), pour au moins 6 personnes, garni de viande et/ou de fromage.
 - Le livre de recettes doit contenir seulement deux produits.
 - Pour ce devoir, tous les travaux doivent être entièrement réalisés durant l'examen.
 - Chablons, emporte-pièces, moules graissés, plaques peuvent être préparés à l'avance.
 - Les farces peuvent être déjà préparées en tant que semi-fabriqués, la viande et/ou le fromage peuvent être déjà disponibles en tranches.

Qualité et sécurité

a) Assurance qualité

- Hygiène personnelle
- Hygiène dans l'entreprise
- Hygiène dans la production (GBP)

b) Sécurité au travail

- Comportement conforme à la sécurité et maniement des machines et appareils

c) Assurance qualité selon le document des recettes et planification (gestion du temps)

- Qualité des recettes
- Plan de travail